**Cessation totale d'activité de l'entreprise sans disparition de la personne morale (mise en sommeil)**

- Deux exemplaires du [formulaire M2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-societe-M2) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

 - **Le cas échéant, la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires**.

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté pour la constitution de votre dossier CFE**Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :* simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ;
* gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ;
* réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ;
* bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité.
 |

**Frais de greffe**

- pour une EURL

65,04 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce

- pour les autres sociétés

181,04 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce